



UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT Licence 3 MATHEMATIQUES

Année 2021 - 2022

Domaine : Sciences - Technologies - Santé LICENCES







Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	
2.1. Le plan	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	
3.2. Inscriptions	6
3.3. Validation d'U.E	6
3.4. Boite mail UHA	7
3.5. Le calendrier universitaire	7
3.6. Les emplois du temps	
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	10
3.8. Les sportifs de haut niveau	10
3.9. Les étudiants salariés	11
3.10. Les étudiants boursiers	
3.11. Etudiants Campus France	
3.12. UE Libre	
3.13. Lexique des termes universitaires	
4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC	14
4.1. Licence 3 semestre 5	
4.2. Licence 3 semestre 6	
5. Informations importantes :	
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :	
PIX (nouvelle certification des compétences numériques)	
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	
5.3. Examens :	
5.4. Vie de l'établissement	16



1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur: M. Mickaël DERIVAZ (mickael,derivaz@uha.fr)

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M BELHACHMI Zakaria zakaria.belhachmi@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriva-boulley@uha.fr Mme Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr



2. Le campus

2.1. Le plan





FST n°18



Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	Amphithéâtres : ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)	rez de chaussée rez de chaussée 1 ^{er} étage
	Salles de COURS ou TD : ILL_K_ 001 à 007 ILL_K_100, 102,104 Salles TP :	rez de chaussée 1 ^{er} étage
	ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA	1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée
	Salles informatique : ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	rez de chaussée 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	ILL_E_ LABO LANGUES ILL_E_ A et B ILL_E_ S01 à S04	1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	Salles informatique: ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E38 (27 postes)	2 ^{ème} étage



3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la L3 Mathématiques : M. Zakaria BELHACHMI / zakaria.belhachmi@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

De 7 heures 45 à 12 h 30 le matin Fermé au public l'après-midi

Responsable de la scolarité L3 mathématiques :

Mme DOUAKHA Hasiba: hasiba.douakha@uha.fr, 03 89 33 62 63

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :

http://www.fst.uha.fr

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Deux inscriptions obligatoires:

<u>Inscription administrative</u>: vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,...

Cette inscription s'effectue à la scolarité centrale - maison de l'étudiant - bâtiment Q avant le **30 septembre 2021.**

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements <u>hormis les TP</u>. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

<u>Inscription pédagogique</u> : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

L'inscription pédagogique aux **UE à choix** du second semestre se fera entre le 1er et le 15 décembre 2021.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière avant le 17 septembre 2021.



3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours et faire, en début d'année, un transfert automatique vers votre boite personnelle.

3.5. Le calendrier universitaire

				C.	LE	ND	RIER UNIVERSI	TAIF	RE 2	2021-2022						
					C	Ε3		ée	M	IATHEMATI	Q	UE				
1 D	Août	1	D.A	Septembre	1	V	Octobre	1		Novembre Toussaint	1	N/I	Décembre	1	S	Janvier
1 D		2	M J		2	S		2	M	roussaint	2	M J		2	D	Jour de l'an
3 M		3	٧		3	D		3	M		3	V		3	L	
4 M		4	S		4	L		4	J		4	S		4	M	
5 J		5	D		5	M		5	٧		5	D			М	
6 V		6	L		6	M		6	S		6	L		6	J	
7 S		7	M		7	J		7	D		7	M		7	۷	
8 D		9	M J		9	V		8	M		9	J		9	S	
10 M		10	۷		10			_	M		10	_			L	
11 M		11	S		11	-		11	J	Armistice 1918	11	<u> </u>		_	М	
12 J		12	D		12	M		12	٧	Pont si possible	12	D		12	M	
13 V		13	L	Rentrée 10h*	13			13	S		13	_		13	J	
14 S		14	M		14			14	D		14			14	_	
15 D		15	M		15	_		15	L		15	_		15	S	
16 L 17 M		16 17	J V		16 17	S		16 17	M		16 17	-		16 17	D	
17 M		18	S		18	_		18	J		18	<u> </u>		18	M	
19 J		19	D		19			19	V		19			19	-	
20 V		20	L	Début UE libres	20			20	S		20			20	J	
21 S		21	M		21	J		21	D		21	_		21	٧	Fin de CC Sem 5
22 D		22	M		22			22	L		22	—		22		
23 L		23	J		23			23	M		23			23	D	
24 M		24	٧		24	D	A	24	M	M-:	24	٧	lui a	24	L	Reprise Sem 6
1 M	Février	1	М	Mars	1	٧	Avril	1	n	Mai Fête du travail	1	М	Juin	1	۷	Juillet
2 M		2	M		2	S		2	ı	i ete du travair	2	J.J		-	S	
3 J		3	J		3	D		_	M		3	V			D	
4 V		4	٧		4	L		_	M		4	S		4	L	Jury Sem 6 à 9h
5 S		5	S		5	М		5	J		5	D		5	M	comp+diplôme
6 D		6	D		6	M		6	٧		6	L	L.Pentecôte		M	
7 L	Jury Sem 5 à 9h	7	L		7	J		7	S	4 : /: 4045	7	M		7	J	
8 M 9 M		$\overline{}$	M		8	۷		8	D	Armistice 1945	8	J		8	۷	
10 J		9 10	M J		9 10	S		9 10	M		9 10	-		10	S	
11 V		11	V		11	ī	Vacances	11	\rightarrow		11	S		11	ī	
12 S			S			М	de printemps	12			12			12	M	
13 D		13	D		13	M		13	٧		13	L		13	-	
14 L		14	L		14	J		14	S		14	M		14	J	Fête nationale
15 M	Vacances	15			15		Vendredi Saint	15				M		15		
16 M	d'hiver	16			16		Dů	16			16			16		
17 J 18 V		17 18			17	D	Pâques	17 18			1/	S	Fin de CC Sem 6	17 18		
18 V			v S			M	Vacances	18 19				D		18 19		
20 D			D		20		de printemps	20			20			20		
21 L			L		21		So printerinpo	21				M		21	J	
22 M		22	М		22	٧		22				M		22	٧	
23 M		23	M		23	S		23	L		23	J		23	S	
24 J		24	J	DUATHLON	24			24			24			24		
25 V			۷		25			25			25			25	L	
26 S		26	S			M		26		Ascension	26			26	M	
27 D 28 L			D L		27 28			27 28		Pont si possible	27	M		27 28		
20 L		29			29			29				M		29	V	
I .																
		30	M		30	S		30	L		30	J		30	S	

3.6. Les emplois du temps

Consultation:

Les emplois du temps sont accessibles sur des panneaux d'affichage / vitrines dans le hall de la FST, par année, par parcours et par groupe d'appartenance, ainsi que sur le site Web ADE via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.





Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche. Puis sélectionner l'année "Licence 3" et enfin votre emploi du temps :

□L3 Maths



Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants...sont signalées dans les vitrines d'affichage – à consulter quotidiennement !



3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact: Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)

1,rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex

tel: 03 89 33 62 17

mail: accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné:

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable: Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière 68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone: +33 (0)3 89 33 66 92

Fax: +33 (0)3 89 33 66 95 Courriel: suaps(at)uha.fr

Internet: http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau



3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST dès les premières semaines de la rentrée.

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative).

Un contrôle de connaissances spécifique "étudiants salariés" leur sera alors remis.

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (inscription administrative et inscription pédagogique).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, sans exception et à chaque session.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le reversement des sommes indûment perçues.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence aux examens sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant <u>dans les délais fixés (= sous huitaine)</u>, le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse.** Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT: les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST_au plus tard sept jours après la date d'émission, sinon, ils ne seront plus pris en compte.



3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

- 1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
- 2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1er étage

téléphone: 03 89 33 64 47

mail: sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. **UE Libre**

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

du 20 septembre au 20 octobre 2021

(même si l'UE libre se déroule au prochain semestre)

Attention: passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Rappel : l'UE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et vaut 3 ECTS (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....



3.13. Lexique des termes universitaires

ECTS: European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE: Unité d'Enseignement

ECUE: Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC: Modalités de Contrôle des Connaissances



4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC

4.1. Licence 3 semestre 5

					Facu	ılté de	s Scie	nces et	Techni	ques			
	Modalités de	e Contrôle d	es Connaissan	ces									
DOMAINE	SCIENCES et TECHNOLOGIE, SANTE												
CHAMP	NUMERIQUE ET INDUSTRIE DU FUTUR												
Intitulé L ou M	LICENCE INFORMATIQUE PARCOURS MATHEMATIQUES												
+ parcours)													
	A COMPTER DE SEPTEMB					regi	RAL						
	(Approuvées par le conse	il FST du 07/09/2	020 et par la CFVU di	u 17/09	/2020)								
		Fiche seme	estre 5										
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôles	Coeff.	Coeff.		Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée			
ECUE				Epr.	UE	UE			IP	totale			
I3MUALG5	UE ALGEBRE : GROUPES - ANNEAUX - CORPS		Contrôles TD	1	3	6	26	26		52			
			EC1 Ecrit 2 h	1									
			EC2 Ecrit 3 h	2									
3MUCIN5	UE CALCUL INTEGRAL		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48			
			EC1 Ecrit 2 h	1									
			EC2 Ecrit 3 h	2									
3MUEME5	UE ESPACES METRIQUES ET TOPOLOGIE		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48			
	GENERALE		EC1 Ecrit 2 h	1									
			EC2 Ecrit 3 h	2									
3MUAN15	UE ANALYSE NUMERIQUE 1		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	14		28			
			EC2 Ecrit 2 h	1									
I3MUAN25	UE ANALYSE NUMERIQUE 2		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	14	0	28			
			EC2 Ecrit 2 h	1									
13MUASR5	UE ALGORITHMIQUE ET STRUCTURES	Info, MIAGE	EC1 Ecrit 1h à 1h30	1	1	3	14	22		36			
			EC2 Ecrit 1h à 1h30	1									
	RECURSIVES	EC2 Ecrit 1h à 1h30	1										
13MULAN5	UE LANGUE S5 (anglais)		Contrôles TD []		1	3		24		24			
Totaux SEME	STRE 5					30	116	148	0	264			
	Contrôles TD : au moins 2 évalutations		EC : Examen Commun										

^[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pégagogique.



4.2. Licence 3 semestre 6

		Fiche sen	nestre 6									
Code UE ou	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôle	Coeff.	Coeff.	ECTS	Heures			Durée		
ECUE				Epr.	UE/ECUE	UE	CM	TD	TP	totale		
I3MUCDI6	UE CALCUL DIFFERENTIEL ET EQUATIONS		Contrôles TD	1	3	6	26	26		52		
	DIFFERENTIELLES		EC1 Ecrit 2 h	1								
			EC2 Ecrit 3 h	2								
13MUGAF6	UE GEOMETRIE AFFINE ET EUCLIDIENNE		Contrôles TD	1	3	6						
			EC1 Ecrit 2 h	1			22	21		43		
			EC2 Ecrit 3 h	2			23	23		46		
13MUPRB6	UE PROBABILITES		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48		Ť
			EC1 Ecrit 2 h	1								1
			EC2 Ecrit 3 h	2								1
13MUCSC6	UE CALCUL SCIENTIFIQUE		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	10	4	28		
			EC2 Ecrit 2 h	1								İ
13MUAUT6	UE AUTOMATES	Info	EC1 écrit 2 h	1	1	3	16	14		30		İ
			EC2 écrit 2 h	1								İ
13MUPP36	UE PROJET PROFESSIONNEL 3				1	3						Ť
13MPLIB6	ECUE Matière Libre		Modalités définies resp.		1			24		24		Ť
13MPPGE6	ECUE Projet (* suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(*)		1			1*		1		Ī
13MULAN6	UE LANGUE S6 choix Anglais ou allemand		Contrôles TD []		1	3		24		24		
Totaux SEME	STRE 6 Contrôles TD : au moins 2 évalutations					30	103	146	4	253		İ
	Controles ID : au moins 2 evalutations		EC : Examen Commun									+
Les notes des	ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.											t
(*) La note de p	rojet contiendra au moins une note de rapport écrit et u											
	ence prolongée justifiée exceptionnelle (motif lié à la n					ignant res	onsable	peut pro	poser un	ie validati	on alternat	t
	substitution ou par épreuve écrite et/ou orale de substi lispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille,											

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence <u>peut se voir refuser</u> la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section



^{5.} Informations importantes:

disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens:

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD:

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires :« Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible».

